



# Synthèse de la campagne de porte-à-porte

Communes de Marray, Les Hermites et Chemillé-sur-Dême

26 et 27 janvier 2026

# SOMMAIRE

1. Les modalités de l'opération de porte-à-porte en bref
2. Les chiffres clés du porte-à-porte et analyse quantitative de l'opération
3. Les principaux enseignements de cette opération
4. Annexes



# L'opération de porte-à-porte




Objectifs et déroulé



# Rappel du dispositif de concertation déployé

## Porter à connaissance

Mi-janvier 2026

-  Avis de concertation
-  Affiches des RDV de la concertation
-  Boitage d'une lettre d'information

## Phase active de concertation préalable volontaire

Février 2026


26 et 27 janvier

Porte-à-porte d'information et de participation



11 février

Atelier / visite de site « insertion paysagère » co-animé par les paysagistes

 Communiqué de presse (Nouvelle République)

18 février

Stand d'information à la fête des Crêpes des Hermites

24 février

Atelier « Usagers & usages locaux »

+ Site internet du projet & adresse électronique du projet +  
+ Registres de participation du public en mairies & sièges des intercommunalités

## Restitution

Mars 2026

Publication du bilan de la concertation préalable volontaire



Communiqué de presse de restitution des enseignements



# Objectifs du porte-à-porte et communication associée



## Objectifs, historique et contours :

- Engager une concertation de proximité en incarnant la présence des Producteurs Agrivoltaïques du Val de Dême (PAVD) sur le terrain auprès des communes et de leurs habitants.
- Informar directement les foyers concernés sur les objectifs du projet en expliquant notamment l'agrivoltaïsme.
- Organiser un premier échange en face-à-face avec les riverains des sites potentiels d'implantation du projet pour répondre aux questions et recueillir les premiers retours.
- Garantir une large information sur le projet au stade des études préalables.
- Inviter le plus grand nombre à participer aux rencontres de la participation préalable volontaire



Pour informer sur cette opération de porte-à-porte :

- **Une LETTRE D'INFORMATION** a été distribuée en boîtes aux lettres les 15, 16 et 19 janvier par l'équipe de GLHD sur l'ensemble des trois communes du périmètre (Marray, Les Hermites et Chemillé-sur-Dême).
- **Un AVIS DE CONCERTATION préalable** a été affiché dix jours avant le démarrage de la concertation sur les panneaux des mairies et des communautés de communes concernées, assurant ainsi visibilité et continuité de l'information.
- **Une AFFICHE** présentant les RDV de la concertation préalable a également été affichée sur les panneaux d'information des mairies et de communautés de communes.





À nos voisins,

Nous sommes six agriculteurs installés entre Marray, Les Hermites et Chemillé sur Dême, au bord de la Dême et de la Dême. Nous y élevons des vaches, des moutons et des cochons ; nous y cultivons blé, maïs, colza, orges, luzerne depuis longtemps.

Nos exploitations ont subi des chocs ces dernières années. Chocs économiques (prix en baisse avec augmentation des charges), chocs climatiques (avec les aléas climatiques à répétition, les quantités produites sont menacées).

Face à ces difficultés, nous cherchons des solutions collectives. Nous avons étudié l'agrivoltaïsme qui présente l'avantage d'avoir une production d'énergie en plus de la production agricole. Côté agricole, elle permet de protéger nos prairies du stress hydrique, d'offrir de l'ombre à nos animaux, de diversifier nos rotations. De plus, elle nous procurera une recette complémentaire.

Tout cela nous permettra de garder nos exploitations à taille humaine et de les rendre plus transmissibles à la génération suivante. Notre projet agrivoltaïque nous aidera à garder de l'élevage sur le plateau et à améliorer notre autonomie en protéines.

Nous avons choisi GLHD pour l'ingénierie, mais le projet reste le nôtre ; c'est pourquoi nous ouvrons une concertation volontaire le 26 janvier prochain.

Nous ne cherchons pas à arrêter de produire, bien au contraire ; nous cherchons à nous adapter aux évolutions de la société, du climat, à produire mieux, durablement et à rester soudés.

À très bientôt,  
Les agriculteurs du projet agrivoltaïque

**À VOS AGENDAS !**

4 rendez-vous pour échanger sur le projet, son intégration et ses fonctionnalités.

En lançant une concertation préalable volontaire le 26 janvier au 27 février 2026, les Producteurs Agrivoltaiques du Val de Dême (PAVD) souhaitent prendre le temps de vous présenter leur ambition, d'expliquer leurs projets agricoles et agrivoltaiques, avant de surtout recueillir vos questions, remarques et attentes.

L'objectif est simple : concevoir un projet utile, compréhensible et bien intégré dans son territoire, en tenant compte des réalités locales (paysage, cheminement, voisinage, activités, biodiversité, etc.).

Les 4 rendez-vous ouverts à toutes et tous :  
Porte-à-porte « Introduction au projet »  
26 & 27 janvier 2026 : Des membres des PAVD viendront à votre rencontre sur les 3 communes concernées pour vous présenter le projet en quelques minutes et répondre à vos questions.

**PARTAGEZ VOS QUESTIONS, VOS IDÉES, VOS REMARQUES !**

Sur les registres de participation disponibles aux horaires d'ouverture des mairies de Marray, Les Hermites et Chemillé-sur-Dême, ainsi qu'aux sièges des Communautés de Communes Gâtine-Racan et Castelrenaudais.

Par courrier : GLHD - 12, rue du Pont de l'Arche, 37550 Saint-Avertin - Par courriel : [contact@fermes-enseleillees-deme.fr](mailto:contact@fermes-enseleillees-deme.fr).  
Via le formulaire du site internet : [www.fermes-enseleillees-deme.fr](http://www.fermes-enseleillees-deme.fr)

[www.fermes-enseleillees-deme.fr](http://www.fermes-enseleillees-deme.fr)



**AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE**

PROJET AGRIVOLTAÏQUE DES FERMES ENSOLEILLÉES DU VAL DE DÈME PAR LES PRODUCTEURS AGRIVOLTAÏQUES DU VAL DE DÈME

**Objet de la concertation préalable volontaire**

Sur le plateau du Val de Dême, 4 exploitations voisines – cultures, vergers, ovins, porchins et lait – ont souhaité mutualiser leurs forces pour étudier la possibilité d'associer leurs pratiques agricoles à la production d'énergie solaire. Elles ont choisi Green Lighthouse Développement (GLHD) pour l'ingénierie, un spécialiste français des projets agrivoltaiques.

Leur diversité permet de faire la force de ce collectif qui souhaite se réunir autour de leurs souhaits et objectifs communs : préserver et consolider les fermes de taille humaine existantes sans recourir à l'agrandissement foncier, tout en créant une dynamique de territoire et en s'entraidant pour maintenir l'élevage du territoire.

Les principaux objectifs de ce projet sont de :

- Renforcer la cohésion territoriale en créant un projet à gouvernance partagée, alternative à l'agrandissement continu des structures ;
- Diversifier techniquement les rotations en introduisant ou en renforçant luzerne, trèfle et autres protéagineux recherchés pour l'autonomie alimentaire des exploitations ;
- Protéger les cultures et l'élevage : l'ombrage des panneaux limite le stress hydrique, préserve la qualité des fourrages et améliore le confort animal ;
- Soutenir l'installation de nouvelles générations grâce à des trésoreries moins exposées aux aléas ;
- Sécuriser les revenus des fermes en ajoutant un filet de sécurité qui permet d'avoir un fond de roulement stable pour les exploitations, amortir la volatilité des marchés et faciliter l'investissement ;
- Contribuer à la transition énergétique locale en injectant de l'électricité renouvelable dans le réseau local et en participant aux objectifs de la région Centre-Val de Loire.

La concertation préalable volontaire porte sur l'ensemble de la zone d'étude initiale du projet et sur sa zone d'influence, soit les trois communes de Marray, Les Hermites et Chemillé-sur-Dême. Aucune installation n'est envisagée sur la commune de Chemillé-sur-Dême. Pour autant, compte tenu des enjeux de visibilité, des usages partagés et des liens étroits entre les trois communes, Chemillé-sur-Dême reste pleinement intégrée au périmètre de la concertation.

La concertation préalable volontaire permet d'informer les citoyens sur ce qu'est l'agrivoltaïsme et sur les spécificités du projet « Les Fermes Ensoleillées du Val de Dême ». Les enseignements de cette période d'échanges seront recueillis, avant d'être étudiés et transformés en apports concrets pour le projet.

**Modalités de la concertation**

Les modalités de cette concertation préalable volontaire sont présentées ci-dessous :

- La durée de la concertation est de 4 semaines et 5 jours, du 26 janvier au 27 février inclus.
- La lettre d'information (exposant notamment les objectifs et les principales caractéristiques de ce projet agrivoltaïque) a été distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants des communes de Marray, Les Hermites et Chemillé-sur-Dême et est mise à disposition du public pendant toute la durée de la concertation :
  - En version papier, aux horaires d'ouverture des mairies de Marray, Les Hermites et Chemillé-sur-Dême, ainsi qu'aux sièges des Communautés de Communes Gâtine-Racan et Castelrenaudais.
  - En version numérique, sur le site internet du projet à l'adresse suivante <https://www.fermes-enseleillees-deme.fr>.
- Le public pourra déposer ses observations, pendant toute la durée de la concertation, sur :
  - Des registres d'observations en format papier disponibles aux sièges des Communautés de Communes Gâtine-Racan et Castelrenaudais et en mairie de Marray, Les Hermites et Chemillé-sur-Dême.
  - Par mail à l'adresse suivante : [contact@fermes-enseleillees-deme.fr](mailto:contact@fermes-enseleillees-deme.fr).
- Rencontres de la concertation :
  - Un porte-à-porte « Introduction » au projet est prévu les 26 et 27 janvier 2026 sur les 3 communes concernées pour présenter le projet et répondre aux questions des habitants.
  - Deux ateliers de concertation sont organisés :
    - Atelier-Visite « Insertion paysagère » le 11 février 2026 de 17h00 à 20h à la salle des fêtes de Marray
    - Atelier « Usages et loisirs locaux » le 24 février 2026 de 18h30 à 20h30 à la salle « La Petite Classe » aux Hermites
  - Un stand sur l'agrivoltaïsme et le projet tenu à l'occasion de la Fête des Crêpes sur la Place de l'Eglise aux Hermites, le 18 février 2026 à partir de 14h00
- Information du public : Le présent avis fait l'objet d'un affichage aux sièges des Communautés de Communes Gâtine-Racan et Castelrenaudais et en mairie de Marray, Les Hermites et Chemillé-sur-Dême.

**Suivis de la concertation préalable**

La phase « active » de concertation s'achèvera le 27 février 2026, mais un continuum d'information et de participation du public se poursuivra jusqu'à l'enquête publique.



11 février 2026 – à partir de 17h00

Atelier-Visite « Insertion paysagère »

- Temps 1. 17h – 18h15 : Visite de site
- Rendez-vous à la salle des fêtes de Marray pour un départ à 17h en covoiturage pour découvrir sur le terrain les enjeux naturels et paysagers.
- Temps 2. 18h30 – 20h : Atelier insertion paysagère en salle
- Rendez-vous en salle des fêtes de Marray pour échanger sur des propositions d'aménagements pour intégrer le projet à son paysage.



18 février – à partir de 14h00

Stand d'information et participation à la Fête des Crêpes des Hermites

Rendez-vous place de l'Eglise pour découvrir et vous exprimer sur le projet agrivoltaïque.



24 février – à partir de 18h30

Atelier « Usages locaux »

Rendez-vous à la salle « La Petite Classe » des Hermites pour parler de usages actuels et futurs du territoire.



Venez nombreux partager vos questions, vos idées et vos remarques !

[www.fermes-enseleillees-deme.fr](http://www.fermes-enseleillees-deme.fr)



# Le déroulé du porte-à-porte



## Organisation et périmètre d'intervention

La tournée a priorisé les hameaux des communes de Marray et des Hermites dont il a été estimé par les équipes projet que la co-visibilité avec les zones d'étude était immédiate.

*La phase de porter-à-connaissance a permis de programmer 3 rendez-vous à l'initiative de certains habitants de Marray : dans le bourg de Marray, au hameau de la Coulardière et au hameau Le Hallier.*

## Équipes et moyens opérationnelle

Le premier jour, deux équipes de 3 personnes, chacune rassemblant un représentant des agriculteurs, un représentant GLHD et un concertant SYSTRA.

Les équipes étaient équipées d'un kit d'animation complet : questionnaire, plans de tournée (Marray et Les Hermites), lettres d'information, avis de passage, feuilles de route et de suivi.

## Méthode de couverture

Les équipes ont suivi les axes de circulation principaux et se sont arrêtées systématiquement à chaque habitation. En cas d'absence, un **avis de passage** a été déposé avec un rappel des dates de concertation et la proposition de recontacter l'équipe projet pour une rencontre.

- Jour 1 (lundi 26 janvier) : ciblage des hameaux riverains des Hermites et de Chemillé-sur-Dême sur la pause du midi (12h-14h), en début d'après-midi puis en fin de journée, action conjointe sur Marray.
- Jour 2 (mardi 27 janvier) : poursuite du déploiement sur les secteurs avec un enjeu de co-visibilité et rendez-vous avec les habitants ayant fait une demande.

## Suivi, traçabilité et qualité de l'information

Chaque rencontre a été consignée garantissant la mesure de la progression du porte-à-porte et la traçabilité des échanges pour le travail de bilan à la fin de cette phase de concertation préalable.



# Le kit d'animation du porte-à-porte

## Le questionnaire



### Porte-à-porte des 26 et 27 janvier 2026 Questionnaire

#### 1. Avez-vous bien reçu la lettre d'information dans votre boîte aux lettres ?

- Oui
- Non

#### 2. Avez-vous déjà entendu parler d'agrivoltaïsme auparavant ?

- Oui
- Non

#### 2'. Si oui, qu'avez-vous entendu sur le sujet ? et comment vous le percevez ?

.....  
.....  
.....

#### 3. Avez-vous déjà entendu parler du projet agrivoltaïque des Fermes Ensoleillées du val de Dême ?

- Oui
- Non

#### 3'. Si oui, comment ?

- Presse
- Affichage mairie
- Réseaux sociaux
- Affichage extérieur ou commerçant
- Bouche à oreille
- Lettre d'information
- Autres :

#### 4. Quelle perception avez-vous du projet des Fermes Ensoleillées du Val de Dême ?

- Très positive :** « Je trouve le projet très enthousiasmant pour le territoire, il apporte des bénéfices concrets. »
- Positive :** « Je vois le projet positivement, il va dans le bon sens pour la commune. »
- Ni positive, ni mauvaise :** « Je suis partagé(e) et j'attends plus d'informations avant de me prononcer. »
- Mauvaise :** « Je suis inquiet(e) quant aux effets du projet sur l'environnement et le cadre de vie. »
- Très mauvaise :** « Je suis très préoccupé et m'oppose au projet en l'état, les impacts me semblent trop importants. »
- Ne se prononce pas :** « Je ne dispose pas d'assez d'éléments pour me prononcer. »

#### 5. Pour que ce projet agrivoltaïque soit considéré comme réussi à vos yeux, sur quels aspects devrait-il avoir un impact positif en priorité ? 3 choix possibles

- Renforcer la cohésion territoriale en créant un projet à gouvernance partagée, alternative à l'agrandissement continu des structures
- Diversifier techniquement les rotations en introduisant ou en renforçant luzerne, trèfles et autres protéagineux recherchés pour l'autonomie alimentaire des exploitations
- Soutenir l'installation de nouvelles générations grâce à des trésoreries moins exposées aux aléas
- Protéger les cultures et l'élevage : l'ombrage des panneaux limite le stress hydrique, préserve la qualité des fourrages et améliore le confort animal
- Sécuriser les revenus des fermes en ajoutant un filet de sécurité qui amortit la volatilité des marchés et facilite l'investissement
- Contribuer à la transition locale en injectant de l'électricité renouvelable dans le réseau et en participant aux objectifs de la région Centre-Val-de-Loire/

#### 6. Selon vous, comment la commune dans son ensemble pourrait-elle bénéficier de ce projet ?

- Circuits touristiques et/ou pédagogiques
- Petits aménagements publics
- Aménagements pour les usages (chasse ...)
- Bénéfices financiers pour la commune
- Autres :

#### 7. Avez-vous besoin d'informations complémentaires ?

- Oui
- Non

#### 7'. Si oui, à propos de quel(s) sujet(s) ? Ces informations serviront à préparer au mieux les rencontres de la concertation

.....

#### 8. Souhaitez-vous participer aux prochaines réunions et être informé(e) de l'actualité du projet ?

- Oui
- Non

#### 8'. Si oui :

- Prénom et nom \_\_\_\_\_
- Adresse \_\_\_\_\_
- Courriel et/ou téléphone portable (pour être informé(e) de la suite) \_\_\_\_\_

**À préciser oralement au moment de l'échange :** A propos du recueil de vos données personnelles, les informations recueillies à partir de ce questionnaire font l'objet d'un traitement par l'agence SYSTRA, pour le compte de GLHD, afin de recueillir votre avis sur le projet des fermes ensoleillées du Val de Dême. Les données collectées sont uniquement destinées à un usage interne et ne sont en aucun cas cédées ou vendues à des tiers. Ces données seront conservées pendant la durée de réalisation de la concertation volontaire et de son bilan. Conformément à la loi, vous pouvez exercer votre droit d'effacement de vos données en vous adressant à l'équipe projet GLHD à l'adresse suivante : [contact@fermes-ensoleillees-deme.fr](mailto:contact@fermes-ensoleillees-deme.fr)

## L'avis de passage en cas d'absence



### AVIS DE PASSAGE

Dans le cadre du déploiement de la concertation préalable volontaire autour du projet agrivoltaïque « Les fermes ensoleillées du Val de Dême », l'équipe projet représentée par les Producteurs Agrivoltaiques de Val de Dême (PAVD), GLHD le partenaire technique et financier et l'Agence de concertation SYSTRA, sont venus ce jour à votre rencontre pour vous présenter le projet et répondre à vos questions.

Notre équipe s'est présentée à votre domicile le ..... à ..... h.....  
N'ayant pu vous rencontrer, nous vous proposons de planifier un second passage.  
Renseignements et prise de rendez-vous au : 06 85 58 15 26.

D'autres rencontres sont prévues jusqu'au 27 février prochain pour venir rencontrer l'équipe projet, s'informer et donner son avis sur le projet.

11 février 2026 - à partir de 17h00

Atelier-Visite « Insertion paysagère »

Temps 1 : de 17h à 18h15 - Visite de site

Rendez-vous à la salle des fêtes de Marray pour un départ à 17h en covoiturage pour évacuer sur le terrain les enjeux naturels et paysagers.

Temps 2 : de 18h30 à 20h - Atelier insertion paysagère en salle

Rendez-vous en salle des fêtes de Marray pour échanger sur des propositions d'aménagements pour intégrer le projet à son paysage.

18 février - à partir de 14h00

Stand d'information et de participation à l'occasion de la Fête des Crêpes des Hermites.

Rendez-vous sur la place de l'Eglise pour découvrir et vous exprimer sur le projet agrivoltaïque.

24 février - à partir de 18h30

Atelier « Usages locaux »

Rendez-vous à la salle « La Petite Classe » des Hermites pour parler des usages actuels et futurs du territoire.



L'inscription en ligne n'est pas obligatoire, mais elle est vivement recommandée pour faciliter l'organisation des ateliers.



**PARTAGEZ VOS QUESTIONS, VOS IDÉES, VOS REMARQUES !**  
Sur des rendez-vous de participation organisés aux Bureaux d'concertation des maires de Marray, Les Hermites et Chemillé-sur-Dême, ainsi qu'aux sièges des Communautés de Communes Orléans-Raisin et Castelnaudais.  
Par courriel : [GLHD-12, rue du Pont de l'Arche, 37000 Saint-Avertin](mailto:GLHD-12_rue du Pont de l'Arche, 37000 Saint-Avertin) - Par courriel : [contact@fermes-ensoleillees-deme.fr](mailto:contact@fermes-ensoleillees-deme.fr)  
Site de l'organisme de suivi territorial : [www.fermes-ensoleillees-deme.fr](http://www.fermes-ensoleillees-deme.fr)

[www.fermes-ensoleillees-deme.fr](http://www.fermes-ensoleillees-deme.fr)

## Les planches A3 de visuels pour donner à voir à quoi ressemble une installation agrivoltaïque



# Illustrations



# Les chiffres clés du porte-à-porte

Analyse quantitative de l'opération



# Chiffres clés de l'opération



Au total :

- 🌿 76 portes frappées
- 🌿 28 rencontres effectives
- 🌿 47 avis de passage déposés / 1 sans BAL
- 🌿 2 équipes de 2 à 3 personnes mobilisées
- 🌿 3 demi-journées d'intervention sur le terrain
- 🌿 Taux de contact : 37%

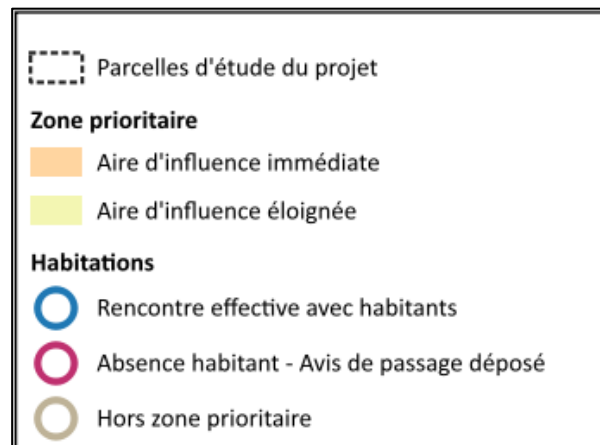
Dans le périmètre immédiat (riverains des zones d'étude) :

- 🌿 51 portes frappées
- 🌿 21 rencontres effectives
- 🌿 29 avis de passage déposés / 1 sans BAL
- 🌿 Taux de contact : 41%

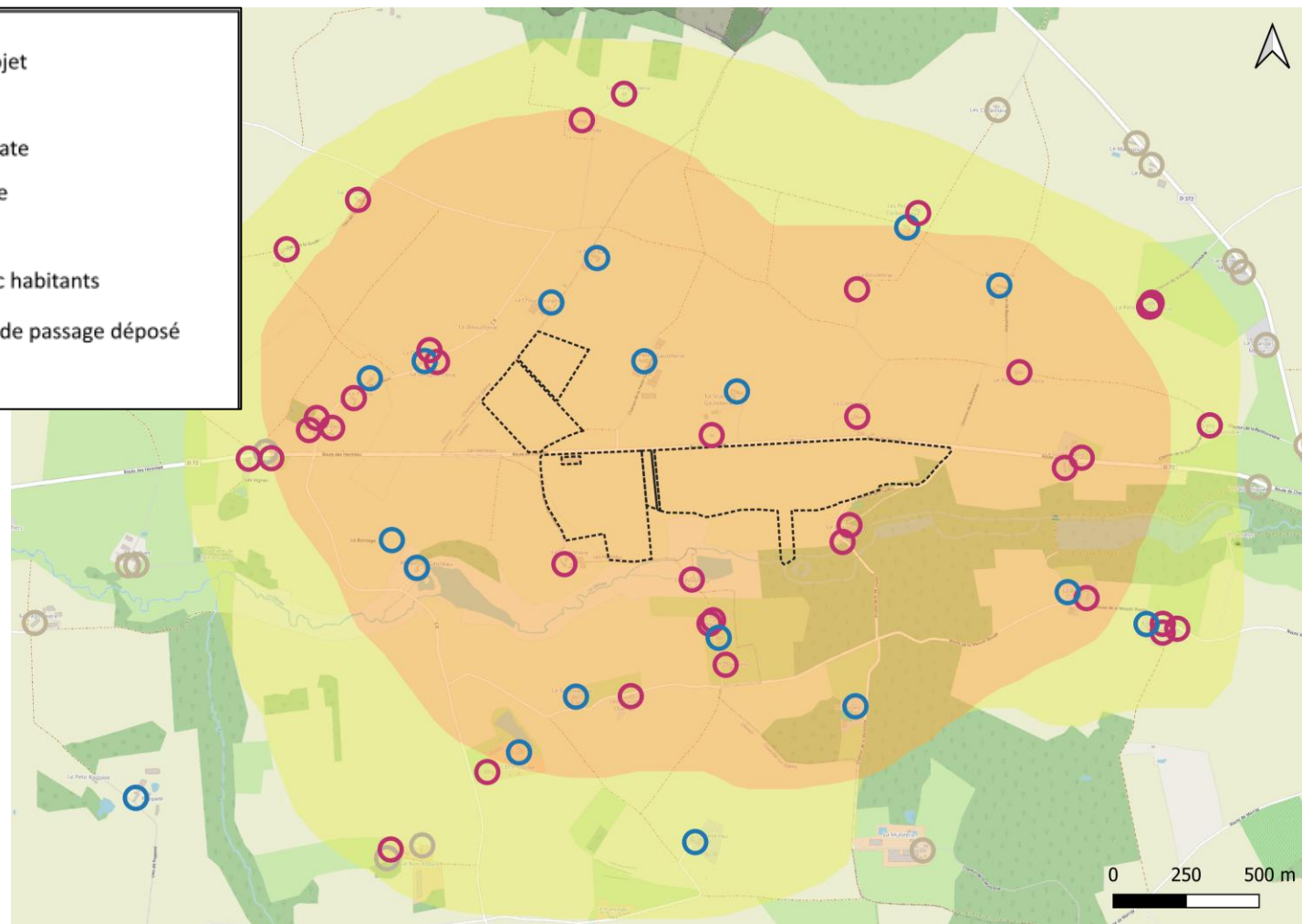
# Le territoire couvert par la campagne de porte-à-porte

## Zone d'étude des Hermites

- 55 portes frappées
- 18 rencontres dont 15 dans l'aire d'influence immédiate
- 36 avis de passage déposés / 1 sans BAL



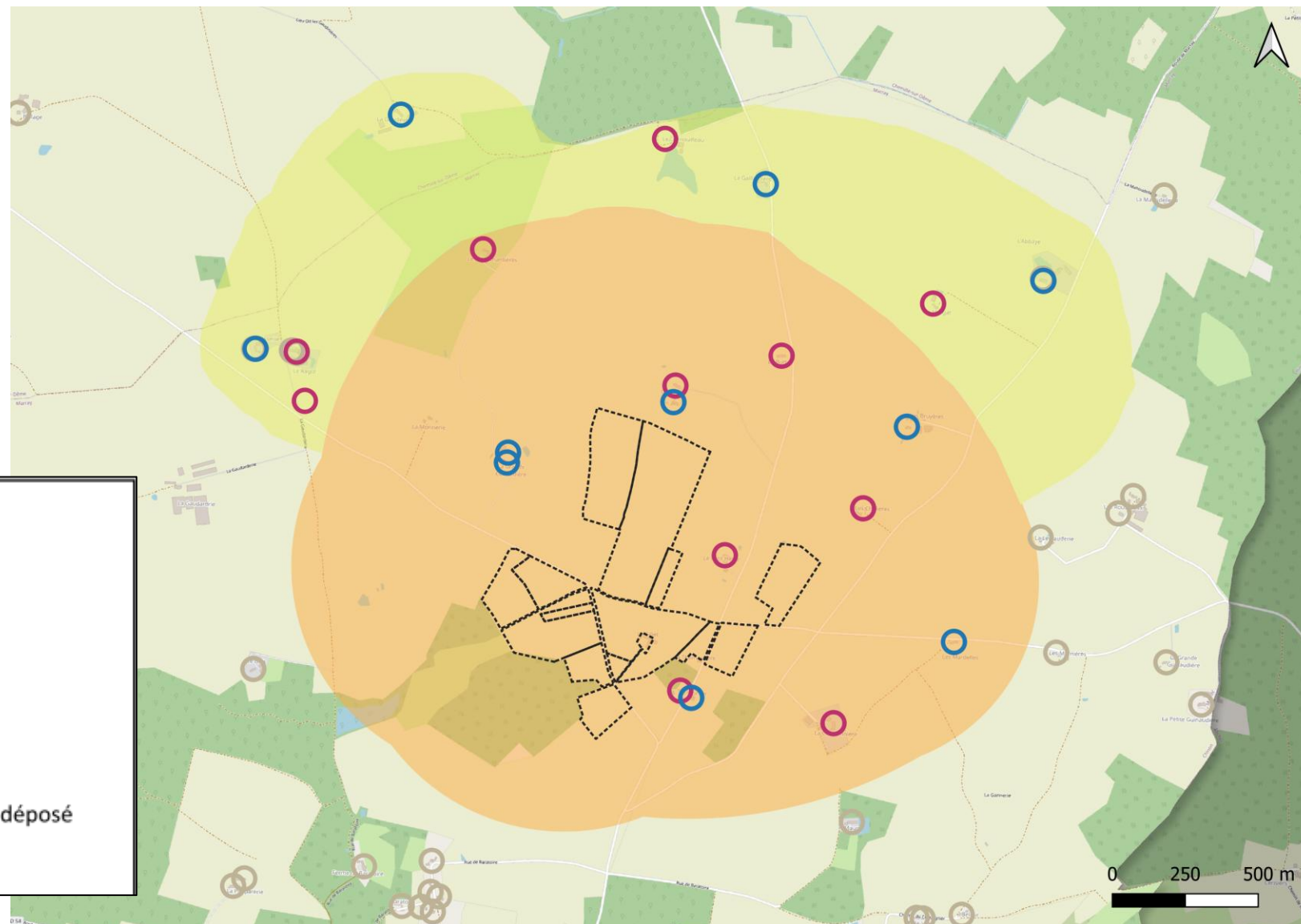
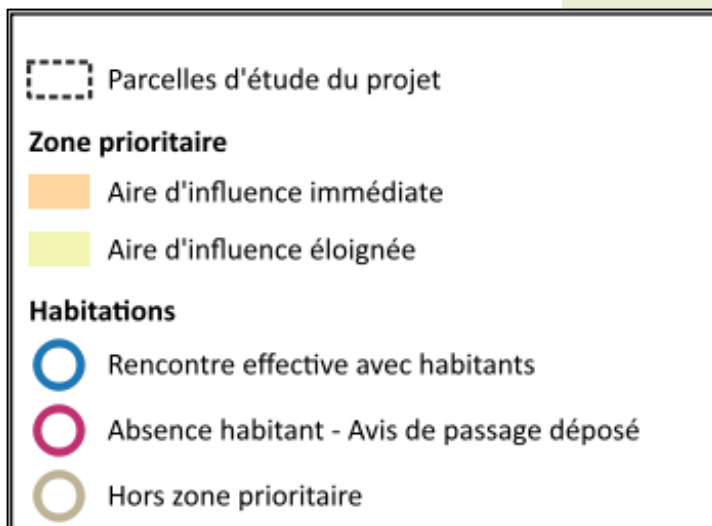
L'aire d'influence immédiate correspond à une zone tampon de 750 mètres appliquée depuis le centre de la zone d'étude tandis que l'aire éloignée correspond à une zone tampon de 1000 mètres.



# Le territoire couvert par la campagne de porte-à-porte

## Zone d'étude de Marray

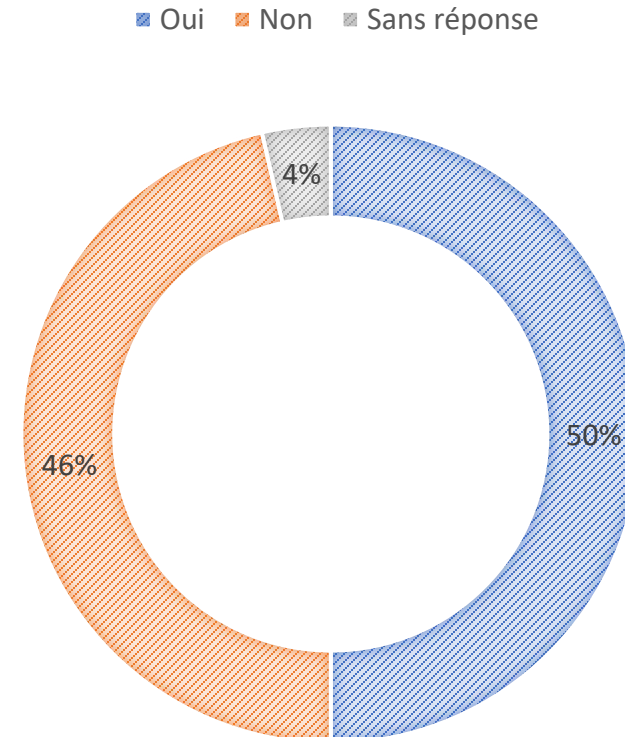
- 👤 21 portes frappées
- 👤 10 rencontres dont 6 dans l'aire d'influence immédiate
- 👤 11 avis de passage déposés



# La connaissance de l'agrivoltaïsme

Un questionnaire servait d'outil de suivi pour chaque rencontre. Il a été renseigné par les agents soit pendant l'échange en présentiel, soit juste après les échanges afin d'en assurer la bonne traçabilité. Les résultats à suivre permettent de qualifier le niveau de connaissance du projet par les habitants ainsi que leur perception.

Concernant la connaissance du sujet de l'agrivoltaïsme, 50% des personnes rencontrées en avaient déjà entendu parler ou s'étaient renseignées suite à la réception de la lettre d'information. A noter qu'une majorité opéraient un amalgame avec le photovoltaïque au sol classique et percevaient peu les spécificités de l'agrivoltaïsme.



# La connaissance du projet

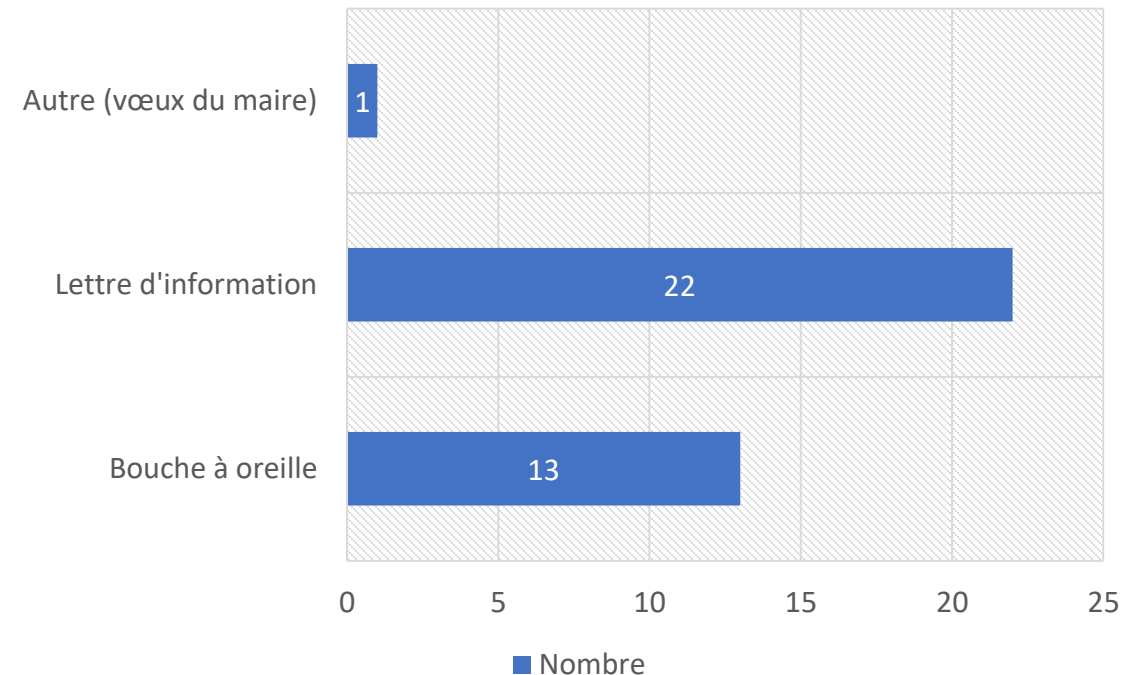


86% des personnes rencontrées avaient eu connaissance du projet agrivoltaïque du Val de Dême majoritairement par la lettre d'information boîtée 10 jours avant la campagne de porte-à-porte, les autres ont été informés par le bouche-à-oreille ou lors des vœux du maire de leur commune.

Certains habitants ont indiqué ne pas avoir reçu la lettre d'information, bien que la campagne de boitage ait couvert l'ensemble des habitations des trois communes de Marray, des Hermites et de Chemillé-sur-Dême.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cela :

- Le document assimilé à de la publicité a pu être jeté par inadvertance.
- Certains résidents, n'habitant pas encore la commune à temps plein, ne relèvent pas leur courrier régulièrement.
- Dans le cas de mentions « propriété privée », les lettres n'ont pas été déposées en boîte aux lettres mais laissées en vue à l'entrée (support extérieur), limitant parfois leur réception effective.



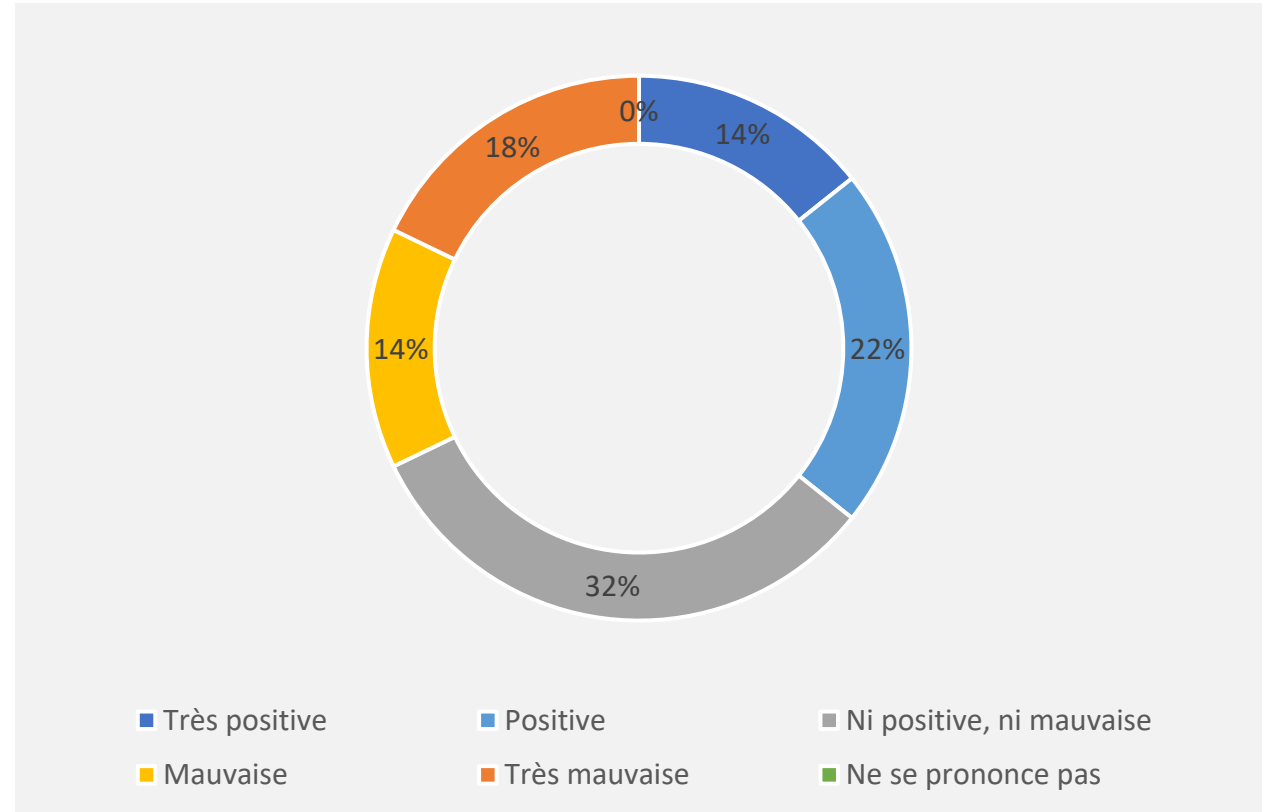
# La perception du projet à ce stade



Au lancement de la phase « active » de la concertation, la perception des riverains rencontrés est équilibrée :

- 36% des répondants se disent favorables au projet,
- 32% se disent opposés,
- 32% sont neutres.

Spontanément ou à la suite d'une sollicitation par les agents, chaque riverain rencontré a pu exprimer sa perception du projet.



# Ce que vous nous avez dit

Les principaux sujets de préoccupations formulées  
par les habitants rencontrés



# Les principales thématiques des échanges

Les sujets abordés avec les habitants rencontrés sont présentés ci-dessous en commençant par le choix de la localisation des zones d'étude.

## Exploitation du site

Le fonctionnement du site soulève des questions notamment sur l'acoustique (onduleurs, trackers), la prévention du risque incendie (accès, réserves d'eau), et les impacts potentiels sur la nature, la santé et la végétation (y compris les champs électromagnétiques).

## Les projets agricoles et bénéfiques associés

Les discussions ont porté sur la part de revenu pour les agriculteurs, l'équilibre entre cultures/élevage et énergie, et les retombées économiques locales.

## Périmètre du projet

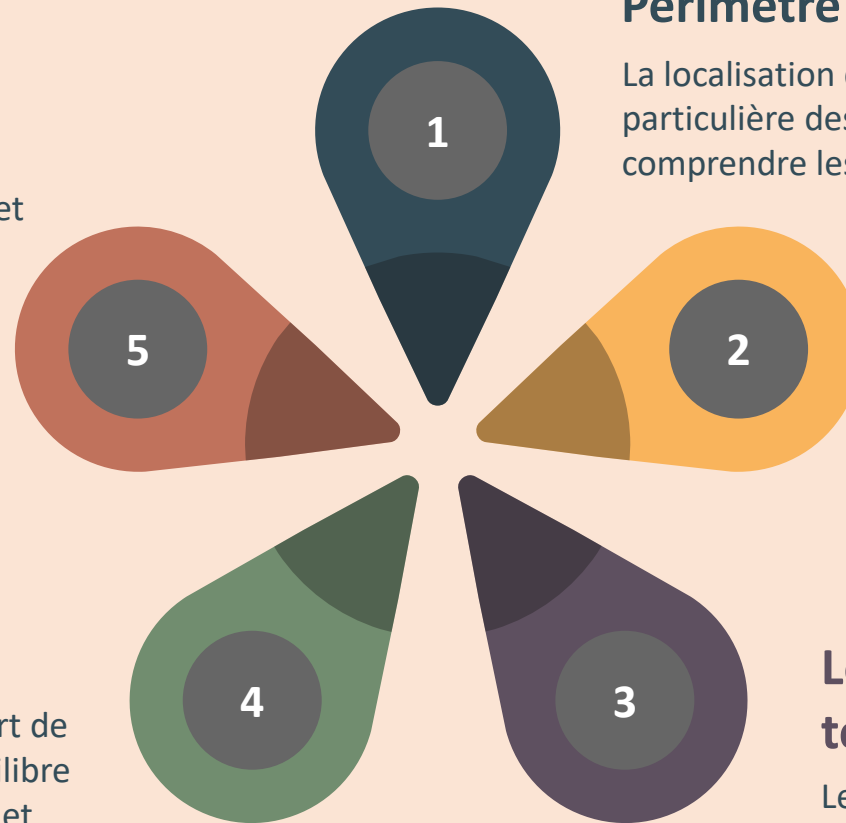
La localisation des parcelles a fait l'objet d'une attention particulière des riverains notamment afin de bien comprendre les contours du projet

## Environnement et paysages

Les échanges ont porté sur la visibilité des panneaux depuis les habitations (les clôtures, les aménagements paysagers possibles etc.).

## Les caractéristiques techniques du projet

Les riverains ont souhaité bien comprendre les caractéristiques techniques du projet.



# Les conditions de réussite du projet agrivoltaïque selon les habitants rencontrés

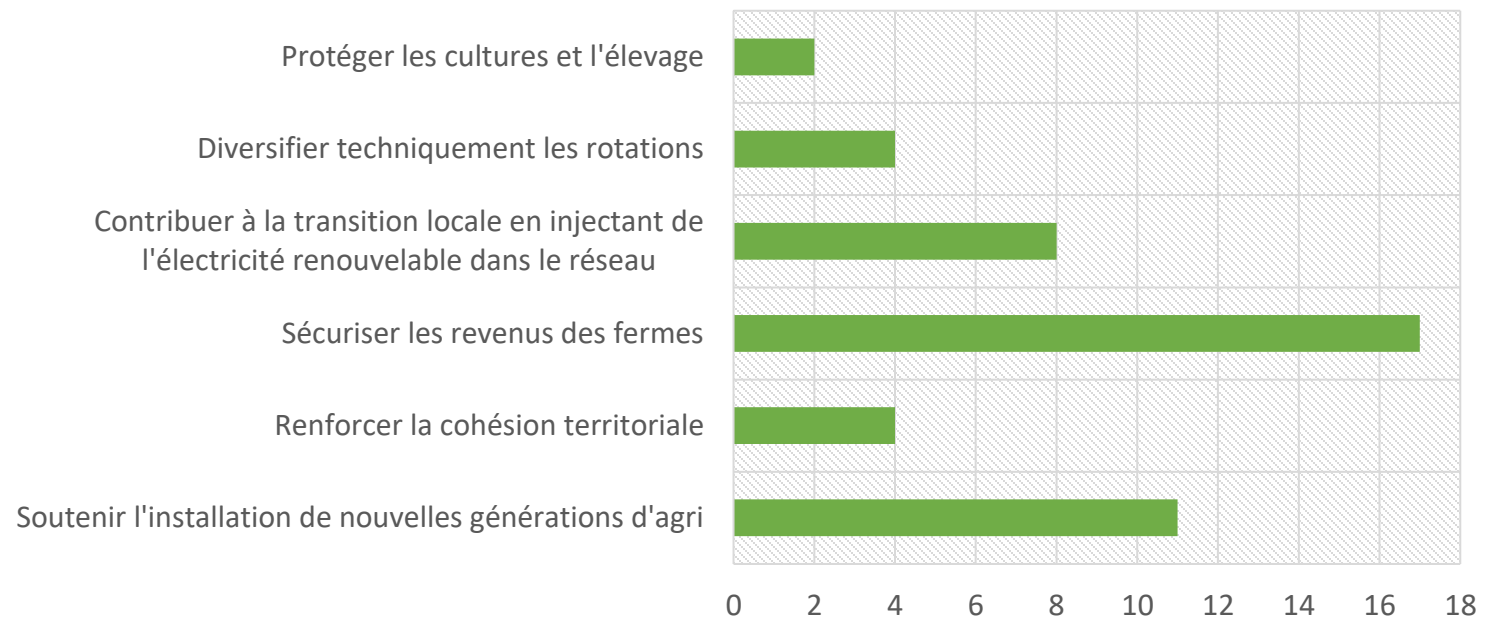
Bien que l'analyse du questionnaire reste partielle, celui-ci n'ayant pas été renseigné de façon systématique, elle fait apparaître clairement les conditions auxquelles les habitants associent la réussite du projet agrivoltaïque

À leurs yeux, ce projet devra prioritairement contribuer à :

- sécuriser les revenus des exploitations agricoles,
- favoriser l'installation de nouvelles générations d'agriculteurs,
- participer à la transition énergétique locale grâce à l'injection d'électricité renouvelable dans le réseau.

**Ce sont donc sur ces enjeux que le projet devra porter une attention particulière.**

Pour que ce projet agriPV soit considéré comme réussi à vos yeux, sur quels aspects devrait-il avoir un impact positif ? (plusieurs réponses possibles)



# Un constat contrasté de l'accueil du projet entre les Hermites et Marray

En parcourant les deux zones d'étude des Hermites et de Marray, il ressort un accueil polarisé du projet, porté par des profils d'habitants et des positionnements contrastés.

## Les Hermites – accueil plutôt favorable/attentiste, légitimité agricole



Du côté des Hermites, les riverains se montrent globalement favorables voire neutres, malgré quelques réserves individuelles, l'opportunité du projet n'est pas remise en question. Les agriculteurs y sont identifiés et reconnus, ce qui contribue à une forme de légitimité locale du projet agricole. L'attitude dominante relève davantage de l'attente — les habitants souhaitent obtenir de l'information et voir concrètement à quoi le projet pourrait ressembler — que d'une opposition de principe. On note également un soutien aux agriculteurs dans leur projet collectif.

## Marray – une opposition concernant le choix de l'îlot de Marray et les contraintes locales associées



Du côté de Marray, l'opposition est plus marquée et tend à se structurer, la structuration en cours d'un collectif a été mentionnée par une personne. Si certains habitants ont pu émettre des réserves ponctuelles sur le projet agricole, ce n'est pas le cœur des préoccupations. L'essentiel des inquiétudes exprimées porte sur l'impact paysager et sur la dévaluation potentielle des habitations en lien avec le projet.

En définitive, le constat qui est fait est le suivant : aux Hermites, la vigilance se focalise plutôt sur la garantie que les terres demeurent prioritairement dédiées à l'activité agricole. À Marray, prévaut une opposition ciblée au projet tel qu'il est envisagé sur la zone d'étude actuelle. Leur désaccord porte donc sur l'implantation et les caractéristiques locales du site.

# Les enseignements tirés de la campagne de porte-à- porte



# Les enseignements tirés de la campagne de porte-à-porte

La campagne de porte-à-porte a préfiguré la phase de concertation en ancrant le projet dans des attentes concrètes du terrain. Elle a permis d'identifier les sujets prioritaires, d'objectiver les points de vigilance et de tester des supports de dialogue plus factuels.



## RENDRE LE PROJET LISIBLE ET FACTUEL

Pour passer d'un débat d'intentions à une discussion fondée sur des éléments vérifiables, il apparaît essentiel de :

1. **Mettre rapidement à disposition des supports de visualisation concrets** (photomontages, scénarios, points de vue sensibles, volumétrie) afin d'objectiver l'insertion paysagère.
2. **Clarifier la « brique agricole » avec des informations simples et contrôlables sur les pratiques**, les besoins, les objectifs des exploitations et la cohérence des parcelles, notamment là où les terres sont de bonne qualité.
3. **Donner une réponse claire et immédiate sur le raccordement** (poste visé, principe de tracé, aérien vs souterrain), enjeu paysager et technique récurrent.



## SÉCURISER LA CONFIANCE PAR DES ENGAGEMENTS ET UN SUIVI

Pour prévenir les inquiétudes et structurer une relation de confiance durable, il ressort qu'il convient pour la suite du projet de :

4. **Apporter des éléments objectivés de réponse sur les risques et nuisances en exploitation** (bruit des onduleurs/trackers, incendie: accès, réserves d'eau, intervention des secours) avec des seuils, procédures et références claires.
5. **Rendre engageants les aménagements paysagers en publiant un plan d'entretien et de suivi dans le temps** (qui fait quoi, quand, comment on contrôle), avec des engagements opposables.
6. **Organiser dès maintenant la traçabilité des contributions** : consigner les questions, publier des réponses et restituer régulièrement, pour montrer la progression concrète.